

COMMUNIQUÉ SUR LA RÉFORME TERRITORIALE

Juvisy-sur-Orge, le 3 octobre 2017,

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), notre fédération est contrainte d'adapter son découpage administratif avant le 31 décembre 2017 afin que nos divisions régionales soient calquées sur les 13 nouvelles régions métropolitaines.

Il s'agit là d'une obligation légale à laquelle nous devons nous conformer.

Nous avons donc créé en février 2017 une commission chargée d'étudier la mise en place de cette réforme. Le fruit des travaux de cette commission a été présenté et expliqué à tous les Présidents de Ligue réunis en séminaire au siège de la FFVRC le 3 septembre 2017.

Chaque Président de Ligue est chargé de mettre en application cette réforme administrative sur son territoire en fonction des contraintes du découpage territorial (réunion de 2 ligues ou simple changement de statuts).

Dans tous les cas, le découpage sportif de nos championnats reste inchangé pour 2018. Il n'est pas question d'organiser des championnats sur l'ensemble du territoire d'une région. Le découpage actuel des championnats de Ligue restera donc tel que nous le connaissons depuis des années.

Pour 2019, une réflexion est en cours sur l'évolution des championnats pour répondre au mieux aux demandes et contraintes des licenciés FFVRC.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans la mise en place de cette réforme, vous pouvez vous rapprocher de votre Président de Ligue qui pourra vous donner plus de détails sur cette réforme.